

Date de la contribution	Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CRS	Réponses de l'AG
<b>1. L'approbation des Critères de sélection des opérations pour la mise en œuvre de la mesure 1 « Transfert de connaissances et actions d'information et de la mesure 16.7B « Stratégies locales de développement de massifs » du Programme de Développement Rural (PDR)</b>				
19/05/2017	DRAAF	Sylvain CHAGNARD (Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)	La grille des critères de sélection de la mesure 1 appelle une remarque d'ordre réglementaire. Selon le décret n°2015-790 du 30 juin 2015, tout organisme de formation doit respecter des normes de qualité. Cette obligation ne peut pas être considérée comme un critère de sélection. En conséquence, la grille devra être revue avant le lancement d'un prochain appel à projets.	La grille de sélection sera modifiée en concertation avec les services de la DRAAF et des autres partenaires lors de la rédaction du prochain appel à projets.
<b>2. L'approbation des modifications du seuil d'éligibilité de la mesure 4.3 « Soutien à la desserte forestière et à la mobilisation du bois »</b>				
			NEANT	
<b>3. L'approbation de la mise en œuvre de l'article 70 b) et c) du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 qui permet de financer des projets en dehors du périmètre</b>				
			NEANT	